



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS

05200

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 02 décembre 2021**

Présents Jean-Pierre GANDOIS, Etienne BERENGUEL, François LAGIER, Jean-Daniel GUIEU, Michèle TETENOIRE, Chantal MONINO, Lionel RAIMBAULT, Carole CHAUVET, Marie LAGIER, Ghislaine GARCIA (arrivant à 19h10), Nancy PERNIN-JAUME (arrivant à 19h20).

Excusés : Christine MICHEL (Pouvoir à Etienne BERENGUEL), René MICHEL (Pouvoir à Carole CHAUVET) Laetitia HAUWELLE (pouvoir à Jean-Pierre GANDOIS), Philippe MINIER.

Absents : -

Secrétaire de séance : Michèle TETENOIRE

-
- 01 Tarifs camping
 - 02 Acquisitions et aménagement au camping municipal
 - 03 Demande de défrichement parcelle Chemin de la Tour
 - 04 Suppression d'un poste d'agent technique à 28h30 et création d'un poste d'agent technique à 32h30
 - 05 Suppression d'un poste d'agent administratif et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - 06 Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (10 heures hebdomadaires)
 - 07 Création d'un poste polyvalent eau-urbanisme-juridique
 - 08 Budget commune DM 1 et 2
 - 09 Pratique sportive des élèves – demande de subvention
 - 10 Convention CDG05 relative au délégué prévention
 - 11 Passeport du civisme
 - 12 Application du régime forestier – Surface +
 - 13 Convention de partenariat pour l'accès aux services numériques de la BD05
 - 14 Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau
- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h05

Approbation du compte-rendu du 09 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité (12 voix).

Ghislaine Garcia arrive à 19h10.

01 Tarifs camping

Monsieur le Maire propose les tarifs du camping pour l'année 2022 :

- L'ouverture du camping du 1^{er} avril 2022 au 06 novembre 2022
- Les dates des saisons :
 - Camping : Basse saison du 1^{er} Avril au 01 juillet 2022
Et du 27 Août au 06 Novembre 2022
 - Haute saison du 02 Juillet au 26 Août 2022
- Locatifs : Basse saison du 1^{er} Avril au 11 juin 2022
Et du 17 Septembre au 06 Novembre 2022
- Moyenne saison du 12 juin au 01 juillet 2022
Et du 27 Août au 16 Septembre 2022
- Haute Saison du 02 juillet au 26 Août 2022
- La Wifi est intégré dans les tarifs
- Réduction Hors saison pour les groupes, de 20 personnes minimum, de -10% sur la totalité du séjour
- Réduction pour les emplacements de - 10% sur la totalité du séjour, pour les longs séjours de plus de 80 nuits
- Autoriser des Ventes flash, promotion de dernière minute à - 10%, en cas d'annulation ou d'évènements particuliers
- Mise en place d'un avoir pour les annulations « covid 19 »
- Les frais de réservation : 7 €
- Location d'un casier réfrigéré : 3€ par jour
- Location de vélo : 40€ la journée

- Caution pour la location de vélo : 500€
- Assurance : 5€

Camping	Basse saison	Haute saison
FORFAIT 2 PERSONNES / NUIT 1 emplacement + 1 ou 2 personnes +1 véhicule	14.5€	17.5€
TAXE DE SEJOUR ADULTE par nuit	0,2€	0,2€
ADULTE SUPPLEMENTAIRE Prix par nuit par adulte (+ de 12 ans) en supplément sur un emplacement	3,5€	5,5€
ENFANT supplémentaire DE 2 A 12 ANS	1,9€	3€
VEHICULE SUPPLEMENTAIRE, REMORQUE Par nuit pour tout véhicule en supplément sur un emplacement	3,5€	3,5€
ELECTRICITE <i>electricity</i> Par nuit et par emplacement	5€	5€
CARAVANE VIDE Par nuit et par emplacement	14.50€	17.5€
ANIMAL DE COMPAGNIE *	2,5€	3
LOCATION ADAPTATEUR ELECTRIQUE Prix par séjour quelle que soit la durée	5 €	5 €
BADGE BARRIERES Tout badge perdu ou endommagé sera facturé	30 €	30 €
CAUTION ADAPTATEUR ELECTRIQUE Caution rendue au retour de l'adaptateur	20 €	20 €
JETON MACHINE A LAVER	3,5€	3,5€
LESSIVE	1 €	1 €

* prix par nuit carnet de vaccination obligatoire 2 animaux maximum, selon gabarit, nous contacter pour plus d'information

Locatifs	BASSE	MOYENNE	HAUTE
Pod 2 personnes			
2 nuits	70€	94 €	115,00 €
nuit supplémentaire	35€	47 €	57,00 €
Semaine	190 €	292 €	364 €
Pod 4 personnes			
2 nuits	90€	125 €	146 €
nuit supplémentaire	45€	62 €	73 €
Semaine	210€	364 €	468 €
Option ménage pod	20 €	20 €	20 €
MOBIL- HOME 2 chambres 4 personnes			
2 NUITS	110 €	220 €	X
3 NUITS	130 €	250 €	X
4 nuits	175 €	310 €	x
5 nuits	220 €	370 €	x
6 nuits	265 €	430 €	x
SEMAINE haute saison du samedi au samedi	260 €	425 €	640 €
La 2 ^{ème} semaine à -20%	208 €	340 €	x
La 3 ^{ème} semaine - 30%	182 €	300 €	x
LOCATION AU MOIS basse saison	470 €	x	X

NUIT SUPPLEMENTAIRE	45 €	60 €	X
Option MENAGE	50 €	50 €	50 €
MOBIL – HOME 3 chambres 6 personnes			
2 NUITS	150 €	260 €	X
3 NUITS	170 €	290 €	X
4 nuits	220 €	360 €	x
5 nuits	270 €	430 €	x
6 nuits	320 €	500 €	x
SEMAINE haute saison du samedi au samedi	300 €	480 €	690 €
La 2 ^{ème} semaine à -20%	240 €	384 €	x
La 3 ^{ème} semaine - 30%	210 €	336 €	x
LOCATION AU MOIS basse saison	530 €	x	X
NUIT SUPPLEMENTAIRE	50 €	70 €	X
Option MENAGE	60 €	60 €	60 €
AUTRES			
CAUTION mobil-home et studio	500	500€	500 €
CAUTION pod	250 €	250 €	250 €
Taxes de séjour / nuit / adulte	0.20€	0.20€	0.20€
Kit draps serviettes /séjour / lit	12 €	12 €	12 €
STUDIO 2 personnes			
La 1 ^{ère} NUIT	60 €	63 €	63 €
2 NUITS	100 €	104 €	104 €
3 NUITS	130 €	149 €	149 €
4 nuits	175 €	194 €	194 €
5 nuits	220 €	239 €	239 €
6 nuits	265 €	284 €	284 €
SEMAINE	250 €	270 €	270 €
La nuit supplémentaire	45 €	45 €	45 €
Option ménage	50 €	50 €	50 €

Approuvé à l'unanimité.

Nancy Pernin-Jaume arrive à 19h20

02 Acquisitions et aménagement au camping municipal

Monsieur le Maire rappelle la montée en gamme entamée au camping municipal avec l'acquisition des pods, la rénovation du sanitaire 3, la signalétique... et souhaite poursuivre cette dynamique avec l'acquisition de 4 hébergements légers supplémentaires et la création d'une piscine.

En effet, bien consciente des enjeux touristiques et de l'exigence de qualité de la clientèle, la commune souhaite continuer en ce sens en réalisant une piscine et en développant les locations par ces habitats légers de loisirs.

En effet lorsque le lac de Serre-Ponçon baisse en août, la faible déclivité de la plage fait que l'eau se retrouve assez éloignée et une partie boueuse se matérialise entre la plage et l'eau. Rendre attractif un territoire passe aussi par un accueil de la clientèle touristique étendu sur des périodes antérieures et postérieures à la grosse saison estivale.

Une piscine chauffée est un atout indéniable qui permet d'attirer plus de monde à partir de mi-mai jusqu'à fin septembre.

Le budget total de tels équipements est estimé à 357 400€, et Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat au taux le plus élevé.

Approuvé à l'unanimité.

03 Demande de défrichement parcelle Chemin de la Tour

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°44/2021 autorisant la vente de la partie de parcelle cadastrée en section C, n°647, pour une superficie de 1000m² environ pour un montant de 70 000€.

La superficie définitive, suite à la division parcellaire effectuée par le géomètre est de 1013m²

Afin de pouvoir la rendre possible à la vente, la commune va devoir procéder à un défrichement d'une superficie de 1013 m² qui nécessite une autorisation préfectorale au titre de l'article L214-13 du Code Forestier. Par ailleurs la commune devra prendre à sa charge en accord avec le service instructeur les éventuelles mesures compensatoires prévues par l'article L 341-6 du Code Forestier, ainsi que les frais d'agence conformément à la délibération 75/2020, d'un montant de 6 900€ TTC.

Restera à la charge de l'acquéreur le défrichement lui-même ainsi que les frais de notaire.
Approuvé à l'unanimité.

04 Suppression d'un poste d'agent technique à 28h30 et création d'un poste d'agent technique à 32h30

Considérant la nécessité de modifier la durée de travail d'un emploi d'agent technique territorial permanent à temps non complet en raison des heures complémentaires réalisées régulièrement par l'agent depuis la création de la sixième classe et au vu du nombre d'élèves à la cantine,

Le Maire, propose à l'assemblée,

AGENTS TITULAIRES

- **la suppression d'un poste d'agent technique territorial** à temps non complet à raison de 28h30 hebdomadaires.

Cadre d'emploi : catégorie C,

- **la création d'un poste d'agent technique territorial** à temps non complet, à raison de 32h30 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03 décembre 2021.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : catégorie C,

Approuvé à l'unanimité.

05 Suppression d'un poste d'agent administratif et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Considérant l'attestation de réussite de l'agent à l'examen professionnel d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au titre de l'avancement de grade,

Le Maire, propose à l'assemblée,

AGENTS TITULAIRES

- **la suppression d'un poste d'agent administratif territorial** à temps complet.

Cadre d'emploi : catégorie C,

- **la création d'un poste d'agent administratif territorial** principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03 décembre 2021.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : catégorie C,

Approuvé à l'unanimité

06 Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (10 heures hebdomadaires)

Considérant le travail demandé à la médiathèque, tant au niveau du fonctionnement que la préparation des animations et la mise en réseau avec le Serre-Ponçon A la Page, il devient nécessaire de détacher du poste les missions d'accueil mutualisé et de créer un poste à cet effet.

Le Maire, propose à l'assemblée,

AGENTS TITULAIRES

- **la création d'un poste d'agent administratif territorial** à raison de 10 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03 décembre 2021.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : catégorie C,

Approuvé à 12 voix pour et 2 abstentions.

07 Création d'un poste polyvalent eau-urbanisme-juridique

Considérant la charge de travail supportée au sein de service administratif actuellement et les transferts (notamment en matière d'urbanisme, de ressources humaines...), il devient nécessaire de créer un poste en charge des missions suivantes: l'eau (dossiers de demande de subvention, suivi des études et travaux, réseau, facturation, changements...), d'une partie de l'urbanisme (instruction des CUA, renseignements divers, suivi des contentieux), réponses aux DICT, rédaction des arrêtés de circulation et permissions de voirie.

Le Maire, propose à l'assemblée,

AGENTS NON TITULAIRES

- **la création d'un poste d'agent administratif territorial** à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2022.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : catégorie B.

Approuvé à 12 voix pour et 2 abstentions.

08 Budget commune DM 1

Considérant la nécessité de passer les écritures d'ajustement des chapitres 011 au vu notamment de la hausse des frais de fonctionnement, de la hausse d'enfants fréquentant le restaurant scolaire induisant une

augmentation des repas, des travaux en régie rendus indispensable par le changement des conditions climatiques et des cautions restantes à rendre des locataires sortants, Monsieur le Maire propose la décision modificative n°1 du Budget Commune :

Crédits à réduire

Section	Type	Chapitre	Article	Nature	Montant
Fonctionnement	Dépense	022		Dépenses imprévues	20 000€
Fonctionnement	Dépense	65	65548	Autres contributions	20 000€
Fonctionnement	Dépense	65	6558	Autres contributions obligatoires	5 000€
Investissement	Dépenses	23	2313	Constructions	1 000€

Crédits à ouvrir

Section	Type	Chapitre	Article	Nature	Montant
Fonctionnement	Dépense	011	6042	Achats de prestations de services	20 000€
Fonctionnement	Dépense	011	611	Contrats de prestations de service	20 000€
Fonctionnement	Dépense	011	60622	Carburants	5 000€
Investissement	Dépense	165	165	Dépôts et cautionnements	1 000€

Approuvé à l'unanimité.

09 Budget commune DM 2

Considérant les travaux de démolition de la maison de la succession Arvel/Peyrol à Montmirail (dont les frais sont refacturés à l'étude en charge de la succession) ont été supérieurs à l'estimation, Monsieur le Maire propose la décision modificative n°2 du Budget Commune avec les augmentations de crédit suivantes:

Crédits à augmenter

Section	Type	Chapitre	Article	Nature	Montant
Fonctionnement	Dépense	67	678	Charges exceptionnelles	4 000€
Fonctionnement	Recette	77	7788	Recettes exceptionnelles	4 000€

Approuvé à l'unanimité

10 Pratique sportive des élèves – demande de subvention

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, dans le but de soutenir la pratique sportive dans les écoles primaires et maternelles, alloue à la collectivité ayant compétences en matière scolaire une subvention correspondant à une partie du fonctionnement de ces activités sportives (calculée selon un barème voté annuellement par le Conseil Départemental). Pour être financés, la commune doit par délibération s'engager à participer financièrement au projet.

Ainsi, pour l'année scolaire 2021-2022, les projets sont :

- Voile : 4 séances pour une moyenne de 55 élèves à Embrun (zone 1)
- Natation : 6 séances pour une moyenne de 132 élèves à Embrun (zone 1)

Approuvé à l'unanimité

11 Convention CDG05 relative au délégué prévention

Monsieur le Maire donne la parole à François Lagier. Celui-ci explique que selon la loi et les décrets précités, l'Autorité territoriale est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé physique et mentale des agents placés sous son autorité.

L'objectif de l'employeur est d'éviter les accidents du travail et les maladies professionnelles, réguler l'absentéisme en mettant en place des actions préventives.

Le service prévention des risques professionnels du CDG 05 peut accompagner la commune dans ses démarches de prévention des risques professionnels et aider à définir et planifier une véritable politique de prévention.

Aussi Monsieur le Maire propose de faire appel à ce service selon les modalités définies dans la convention en annexe et qu'il convient d'approuver.

L'élu référent est désigné : François LAGIER.

Approuvé à l'unanimité

12 Passeport du civisme

Monsieur le Maire donne la parole à Marie Lagier. Celle-ci expose à l'assemblée que « l'Association du Passeport du Civisme », créée par l'Association des Maires pour le civisme a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

Dans ce cadre, l'association propose les services suivants :

- Accompagnement et conseil de ses membres dans la mise en œuvre d'actions concrètes : organisation d'interventions, de journées d'études, de réunions, ...
- Réalisation et mise à disposition de supports de toutes formes et notamment : passeport du civisme, plaquette de communication, ...

Afin de contribuer à défendre les valeurs du civisme en France, il convient de faire adhérer notre collectivité à « l'Association du Passeport du Civisme ».

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des villes souhaitant prendre part au défi du civisme en France, sont les suivants :

- 1) promouvoir le civisme en France,
- 2) contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français,
- 3) mettre à disposition des communes différents outils et les accompagner dans leur mise en œuvre,
- 4) constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet,
- 5) assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat. Le montant de l'adhésion annuelle varie en fonction de nombre d'habitants de la commune (population INSEE) : 200€

Deux représentants sont désignés : Jean-Pierre GANDOIS maire, et Marie LAGIER

Approuvé à l'unanimité

13 Application du régime forestier – Surface +

Monsieur le Maire expose :

. que par courrier du 11 juillet 2016, le Directeur de cabinet du MAAF appelle l'attention des préfets de métropole sur l'existence de situations irrégulières au regard de l'application du régime forestier visé aux articles L211-1 I-2° et L214-3 du Code Forestier.

L'instruction technique du MAAF DGPE/SDFCB/2016-656 du 19/07/2016 vient compléter cette lettre et précise l'application du régime forestier à l'ensemble des bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution appartenant aux collectivités et personnes morales énumérées à l'article L.211-1 du Code Forestier, ou sur lesquels elles ont des droits de propriété indivis.

. que dans le cadre de l'instruction technique citée ci-dessus, une pré-étude menée au niveau régional a identifié pour la commune de CROTS, 210 ha de terrains communaux en nature de bois et forêts ne relevant pas à ce jour du régime forestier,

. que des études complémentaires de terrain ont été menées par les services locaux de l'Office national des forêts afin de préciser, en relation avec la commune, la situation foncière des terrains concernés,

. que l'application du régime forestier est jugée opportune pour les parcelles suivantes :

- section A – parcelles 344p-760-835-837-883-933-934-959-1050-1133
- section B – parcelle 1458
- section C – parcelles 1099-1102-2143-2145-2234-2246
- section D – parcelles 407-408-581-582-601-602-603-604-617p-625-626-630
- section E – parcelles 158p-161p-162p

pour une surface cadastrale estimée à 105 ha environ.

Approuvé à l'unanimité

14 Convention de partenariat pour l'accès aux services numériques de la BD05

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention de partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Prêt relative à l'accès aux services numériques, indispensable au fonctionnement de la médiathèque.

Approuvé à l'unanimité

15 Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau

Monsieur le Maire donne la parole à François Lagier. Celui-ci présente aux membres du conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau de 2020.

Approuvé à 11 voix pour et 3 contre.

Questions diverses

Monsieur Gandois revient sur le chiffre d'affaires exceptionnel réalisé cette année au camping municipal (+28%) s'établissant à 362 800€ contre 282 800€ l'année dernière.

Il informe l'assemblée qu'au vu de la situation sanitaire, le repas des aînés, auquel étaient conviés la crèche, les employés communaux et les bénévoles de la médiathèque, est annulé.

Les délais des travaux de la Maison Serres sont maîtrisés pour une livraison fin décembre. Ont d'ores et déjà réservé des locaux : une avocate, une kinésithérapeute et un coach sportif, il reste le dernier étage.

La démarche Citergie, labellisant le plan climat –Air-Energie est lancée avec le recrutement de la conseillère, Crots sera la plus petite commune à s'engager dans ce dispositif.

Le marché de Noël se tiendra ce dimanche avec l'association d'animation et la distribution de sapins par la commune.

Monsieur le Maire remercie Sylvain Devoivre qui a réalisé et donné les sculptures présentes sur la Croix de la Germaine. Celles-ci viennent égayer les décorations de Noël.

Etienne Bérenguel donne quelques informations de la part de Christine Michel :

« Celle-ci indique que l'entrevue à laquelle elle a participé en mairie avec Rémi Métral et le Maire s'est déroulée dans un climat apaisé et que toutes les parties ont recherché et mis en place des solutions afin que les parties présentes sur le plateau de la Draye puissent cohabiter du mieux possible.

Elle indique qu'Alain Jans a perdu cet été 2 vaches et a laissé dans l'espoir de les faire revenir, une bétailière avec 2 vaches pendant quelques jours.

Des dégradations ont été faites par les vaches sur la barrière de la stèle érigée en mémoire des enfants décédés dans l'avalanche à Clot Besson. Les réparations seront effectuées par le groupement pastoral ce printemps.

La Charte forestière sera actée le 13 décembre, mettant en lumière différentes actions dont la recherche de terres agricolables pour 7ha. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Le Maire, Jean-Pierre GANDOIS.